



21222 - Le nombre des pèlerinages mineurs du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

question

Combien de fois le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a-t-il accompli le pèlerinage mineur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

D'après Quatada Anas l'informa que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui)accomplit quatre pèlerinages mineurs tous au mois de Dhoul Quada, à l'exception de celui fait avec son pèlerinage majeur: une fois depuis Houdaybiyya ou du temps de Houdaybiyya mais au mois de Dhoul Qada, une fois l'année suivante mais au mois Dhoul Qada et une fois en partant de Djaaranan où il avait réparti le butin au mois de Dhoul Qada.(Rapporté par al-Bokhari, hadjdj 1654 et par Mouslim,hadjdj 1253.

Ibn al-Qayyim dit: «Après l'Hégire, il (le Prophète) fit quatre pèlerinages mineurs tous au mois de Dhoul Qada. Le premier est celui fait à partir de Houdaybiyya en l'an VI. Quand les polythéistes allèrent l'empêcher de se rendre à la maison, il égorga des chameaux. Etant ainsi entravé lui et ses compagnons, ils se rasèrent et mirent fin à leur état de sacralisation. Il (le Prophète) retourna au cours de la même année à Médine. La deuxième fois est celui fait à titre de rattrapage l'année suivante. Il entra dans La Mecque et y passa trois jours puis il ressortit après avoir parachevé son pèlerinage mineur. La troisième fois fut son pèlerinage mineur intégré dans son pèlerinage majeur. La quatrième fois est celui accompli depuis Djir'ana au terme de son expédition à Houyanyn quand il rentra à La Mecque, et fit le pèlerinage mineur en partant de Djir'ana.... Il dit plus loin: **Il n' y a aucune divergence sur le fait que ses pèlerinages ne furent pas plus de quatre.** Se référer à Zaad al-Maad, tome 2,p. 90-93.



Dans son commentaire sur Mouslim (8/235) An-Nawawi dit:« Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne fit ses pèlerinages au mois de Dhoul Qada qu'à cause du mérite de ce mois et pour se démarquer de la croyance antéislamique selon laquelle faire un pèlerinage mineur dans ce mois relevait des pires actes, comme on l'a déjà dit. Le fait pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) de répéter les pèlerinages mineurs au cours de ce mois était plus à même d'en indiquer la permission et de montrer la fausseté de la croyance antéislamique.

Allah le sait mieux.